

2024-04-24
2023-3445

La présente étiquette a été modifiée conformément à les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 mars 2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

**INSECTICIDE KONK PRO
À USAGE AGRICOLE ET COMMERCIAL**

SOUS PRESSION

Pour usage intérieur dans locaux d'hébergement pour animaux d'élevage, salles de traite, laiteries, étables laitières, écuries, porcheries, abris pour animaux d'élevage, usines de transformation alimentaire, restaurants, hôtels, hôpitaux et autres bâtiments commerciaux et industriels pour tuer et éloigner les Taons à cheval, les mouches faciales, les mouches à chevreuil, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les moustiques, les brûlots, les guêpes, les blattes, les araignées, les grillons, les fourmis, les anthrènes des tapis, les centipèdes, les lépismes argentés, les Puces du chien, les puces du chat, les tiques sanguines et les tiques américaines du chien.

Pour usage sur les bovins de boucherie et les vaches laitières (en lactation et pas en lactation) pour tuer et éloigner les mouches indiquées.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF:

Pyrethrines.....0,50%
Butoxide de piperonyle.....5,00%

N° D'ENREGISTREMENT 24437 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION
INFLAMMABLE EXPLOSIF

CONTENU NET : 500 g

Acuity Holdings, Inc.
11627 – 178 STREET
EDMONTON AB T5S 1N6
877 428 9937

MODE D'EMPLOI

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES: locaux d'hébergement pour animaux d'élevage, salles de traite, laiteries, étables laitières, écuries, porcheries, abris pour animaux d'élevage, usines de transformation alimentaire, restaurants, hôtels, hôpitaux et autres bâtiments commerciaux et industriels. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus pour les traitements de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer ce produit si des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. **NE PAS** appliquer dans une salle de traite ou une laiterie lorsque des activités sont en cours
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac qui contiennent du lait) ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir l'équipement de traite et le laver à fond avant l'emploi. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (y compris le lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation comme traitement de l'air ambiant : **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités. **NE PAS** laisser entrer des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage dans les sites traités avant deux heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- Utilisation comme traitement de surface : **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (litière d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement). Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Traitement de mobilier : l'application généralisée est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; les traitements des fissures et des crevasses sont des applications aux points de jonctions sur l'article; le traitement localisé s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et le traitement du capitonnage et des coutures (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensemble ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT :

Pour tuer les taons à cheval, les mouches faciales, les mouches à chevreuil, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les moustiques, les brûlots et les guêpes : Dans les hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les

pouponnières ou dans les chambres d'enfants, de personnes âgées ou malades. Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage de la zone à traiter. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. En tenant la canette à bout de bras, pulvériser vers le haut en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. **NE PAS** dépasser 10 secondes de pulvérisation par 30 m³. Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 15 minutes avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité.

TRAITEMENT DE SURFACE:

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE SURFACE À L'INTÉRIEUR : NE PAS dépasser 6.5 secondes de pulvérisation par m².

Pour tuer les blattes, les araignées, les grillons, les fourmis, les anthrènes des tapis, les centipedes et les lépismes argentés : Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres).

Pour tuer les punaises des lits : NE PAS utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés.

Pour tuer les puces du chien, les puces du chat, les tiques sanguines et les tiques américaines du chien: NE PAS appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents

POUR USAGE SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE ET LES VACHES LAITIÈRES (EN LACTATION ET PAS EN LACTATION)

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** dépasser 8 secondes de pulvérisation par animal par traitement.
- **NE PAS** traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux).
- **NE PAS** utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.
- Cesser l'utilisation si l'animal développe une irritation après le traitement avec ce produit.
- Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. **NE PAS** appliquer directement sur les pis. Laver les pis avant la traite.
- **NE PAS** entrer en contact avec les animaux traités avant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Pour traiter les animaux d'élevage indiqués contre les taons à cheval, les mouches faciales, les mouches à chevreuil, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les moustiques et les brûlots : Pulvériser légèrement et de façon uniforme à raison de 6 à 8 secondes de pulvérisation par animal, en prenant soin de traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Bien enduire le poil de l'animal – **NE PAS** mouiller la peau. **NE PAS** appliquer en pulvérisation sur la face de l'animal. Pour traiter la face, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un chiffon propre et doux avec le produit et frotter soigneusement le chiffon ainsi mouillé sur la face de l'animal, en veillant à éviter tout contact avec les yeux/paupières et les muqueuses. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par jour pendant la haute saison des mouches. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois

par semaine en dehors de la haute saison des mouches. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités d'application, de nettoyage et de réparation. Éviter de respirer le brouillard de vaporisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Laver après usage. CONTENU SOUS PRESSION. **NE PAS** placer dans l'eau chaude ou près des radiateurs, des fours ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ni jeter au feu, ni conserver à des températures dépassant 50°C. **NE PAS** vaporiser pres d'une flamme vive, des étincelles ou en fumant.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, INSECTICIDE KONK PRO À USAGE AGRICOLE ET COMMERCIAL contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à INSECTICIDE KONK PRO À USAGE AGRICOLE ET COMMERCIAL et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de INSECTICIDE KONK PRO À USAGE AGRICOLE ET COMMERCIAL ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Acuity Holdings, Inc. au 877-428-9937.

ENTREPOSAGE : **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

ELIMINATION : Quand le contenant est vide, appuyer sur la buse pour éliminer complètement la pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au

fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.